Nations Unies S/PV.4927



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4927e séance

Jeudi 18 mars 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. de la Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

04-27480 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Türk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Türk (*parle en anglais*) : Depuis le dernier exposé fait par le Secrétariat devant le Conseil de sécurité, le Moyen-Orient a vu s'accroître la violence, les morts et les souffrances. Dans le même temps, les chances ténues de relance du processus de paix, que M. Roed-Larsen a exposées le mois dernier, existent toujours.

À la suite de l'attentat-suicide de dimanche dernier, le Premier Ministre Sharon a annulé la rencontre prévue avec le Premier Ministre palestinien Qoreï. Nous engageons vivement les deux hommes à se rencontrer. Il ne sera possible de sortir de l'impasse meurtrière dans laquelle le processus de paix se trouve depuis trop longtemps que si les deux parties se rencontrent au plus haut niveau et entreprennent, ensemble, d'appliquer la Feuille de route du Quatuor. Un tel partenariat constitue la base essentielle sur laquelle doit s'appuyer le processus de paix. Nous espérons qu'un autre rendez-vous sera pris dans un avenir très proche.

Les deux parties doivent impérativement reconnaître que les auteurs d'attaques aussi ignobles que les récents attentats-suicide cherchent à faire en sorte que leur programme – la violence – domine la scène, au détriment du processus de paix israélo-palestinien. Ceux qui souhaitent mettre fin aux décennies de conflit entre Palestiniens et Israéliens n'ont guère d'autre choix que de poursuivre leurs efforts en dépit de la violence et du terrorisme.

Malgré l'escalade de la violence, la paix reste possible. La bonne nouvelle que constitue la décision du Premier Ministre Sharon de retirer la présence israélienne de la bande de Gaza aura particulièrement occupé les esprits durant la période considérée. Cette mesure pourrait permettre de faire avancer la quête de paix. Afin de rallier un vaste soutien de la communauté internationale et, partant, d'accroître les chances de succès, il importe que ce retrait remplisse quatre conditions.

Premièrement, il devrait s'inscrire dans le cadre de la Feuille de route du Quatuor, qui, bien qu'elle ne soit pas encore appliquée, demeure le seul plan approuvé par les parties et la communauté internationale. Deuxièmement, il devrait être effectué en consultation et en collaboration avec l'Autorité palestinienne, seul partenaire possible en la matière. Troisièmement, le retrait devra être total et absolu. Enfin, il doit être considéré par tous comme un premier pas vers la fin de l'occupation exigée du Gouvernement israélien par l'ONU dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Il serait important, à ce stade, que le Gouvernement israélien fournisse le calendrier de son retrait.

Pour leur part, les envoyés du Quatuor se sont réunis le 10 mars à Washington pour discuter d'un retrait éventuel de la bande de Gaza et d'autres questions intéressant la région. Ils ont décidé de s'atteler à l'organisation d'une réunion des représentants du Quatuor dans les prochains mois et ont passé en revue les façons dont on pouvait redynamiser le Quatuor et son processus la Feuille de route dans la situation actuelle. Cette redynamisation est importante, en effet, tout comme la contribution à ce processus des pays de la région. Nous applaudissons, d'ailleurs, aux efforts inlassables de l'Égypte en la matière.

Tous ces efforts interviennent sur fond de poursuite persistante de la violence. Depuis la dernière séance d'information au Conseil de sécurité sur le sujet, 101 personnes ont perdu la vie à cause de ce conflit : 80 Palestiniens et 21 Israéliens, ce qui porte le chiffre des morts depuis septembre 2000 à 946 du côté israélien et 3245 du côté palestinien.

Le nombre des victimes des opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza a augmenté au cours des derniers mois, avec une proportion inquiétante de civils, et notamment d'enfants, parmi les morts et les blessés. De plus, Israël a procédé, au cours de la période à l'examen, à des exécutions extrajudiciaires. Nous tenons à insister de nouveau sur notre opposition à ces actes illégaux et nous invitons le Gouvernement israélien à mettre un terme à cette politique qui fait trop souvent des morts et des blessés au sein de la population civile.

Israël a le devoir de protéger ses citoyens des attentats terroristes qui proviennent de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Il a parallèlement pour responsabilité, au titre du droit international, de protéger la vie des civils du territoire qu'il occupe. Aussi, après l'opération menée le 7 mars dans une zone densément peuplée de la bande de Gaza, qui s'est soldée par la mort de 14 personnes, dont plusieurs enfants, le Secrétaire général a-t-il invité le Gouvernement israélien à respecter ses obligations au titre du droit international humanitaire, en évitant de faire des victimes parmi les civils et en s'abstenant du recours disproportionné à la force dans des zones densément peuplées. Nous redisons ici que ces actes doivent cesser.

On déplore également, pendant la période à l'examen, la poursuite des attentats terroristes contre des civils israéliens. Le 22 février, un attentat suicide à la bombe dans un bus de Jérusalem a ainsi fait huit morts et plus de 60 blessés et le 14 mars, un double attentat-suicide à Ashdod a tué au moins 10 personnes et en a blessé 16 autres.

Nous réitérons dans les termes les plus énergiques notre condamnation de ces attentats, qu'aucune cause ne saurait justifier. Nous invitons l'Autorité palestinienne à assumer ses responsabilités en matière de sécurité dans le cadre de la Feuille de route. Il est impératif de traduire en justice ceux qui planifient et exécutent des actes terroristes ou aident à les commettre.

L'Autorité palestinienne doit s'atteler à remédier aux problèmes de sécurité. La réforme des services de sécurité de l'Autorité, stipulée dans la Feuille de route, est une condition essentielle de la paix.

La situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé reste sérieusement compromise par les mesures de sécurité israéliennes. Les conditions de vie des Palestiniens, et notamment leurs possibilités d'accès aux services de santé, d'éducation, aux vivres et à un emploi sont gravement restreintes par les entraves actuelles à la liberté de circulation, par les incursions militaires et la démolition des maisons, en particulier à Rafah, où près de 10 000 Palestiniens sont désormais sans abri.

Or, alors que la crise perdure, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sera peut-être amené, sous peu, à opérer des coupes sombres dans ses activités de secours, en raison de la forte baisse de ses fonds d'urgence : sur les 193 millions de dollars de fonds d'urgence demandés pour 2004, seuls 45 millions de dollars ont été engagés jusqu'à présent et les perspectives de nouvelles contributions restent incertaines. Les secours d'urgence de l'Office ont joué un rôle capital pour les 1,6 million de réfugiés de Palestine sur le territoire palestinien occupé, dont 1,1 million ont reçu des rations alimentaires d'urgence de l'Office. Toute nouvelle réduction de ces livraisons de vivres et des autres aides d'urgence provoquerait rapidement une chute notable des indicateurs socioéconomiques, déjà particulièrement bas.

La crise financière de l'Autorité palestinienne se poursuit. Selon l'Autorité, en janvier, les revenus nationaux sont tombés au-dessous du chiffre de 12 millions de dollars, soit beaucoup moins que la moyenne mensuelle de 2003. Les fonds versés par les donateurs ont aidé à compenser ce manque à gagner. Or, comme nous l'avons déjà dit, ces fonds étaient destinés à l'origine à l'aide au développement, dans l'attente de la création d'un État palestinien. Les donateurs n'envisageaient pas d'aide budgétaire à long terme pour le fonctionnement de l'Autorité. Toutefois, le conflit actuel a considérablement modifié ces prévisions.

Pendant une grande partie de la période à l'examen, la construction de la barrière, en Cisjordanie, et les terrassements qui l'accompagnent se sont poursuivis à une cadence accélérée dans les zones

entourant Jérusalem et Ramallah. La semaine dernière, la Cour suprême israélienne a prolongé jusqu'au 17 mars le gel de la construction d'une portion de cette barrière, au nord-ouest de Jérusalem, pour examiner les requêtes présentées par huit villages palestiniens. Cette semaine, la Cour a ordonné au Gouvernement de répondre aux allégations des requérants, selon lesquelles la barrière porte préjudice aux habitants du village palestinien. Le Gouvernement a accepté de modifier certains plans et de négocier avec les habitants pour les autres. Les membres du Conseil de sécurité sont au courant de la procédure actuellement en cours auprès de la Cour internationale de Justice, qui prépare un avis consultatif sur la question.

Les autorités israéliennes ont commencé le 22 février à démanteler les huit kilomètres de barrière qui isolent les villages de Baqa al-Sharqiya et de Nazlat Issa du reste de la Cisjordanie. Trois portes, dont une spécialement conçue pour les agriculteurs, à Zayta, ont été démolies pour permettre aux agriculteurs d'accéder plus facilement à leurs terres. Nous nous félicitons de cette décision, tout en réitérant notre demande au Gouvernement israélien de ne pas construire la barrière sur les terres palestiniennes.

Au Sud-Liban, nous restons préoccupés par la présence d'un engin explosif improvisé posé par le Hezbollah le long de la Ligne bleue, près de Ramyah, et que les Forces de défense israéliennes ont tenté sans succès de neutraliser en janvier. La pose d'engins explosifs improvisés le long de la Ligne bleue représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ces engins sont dangereux et peuvent déstabiliser la zone. Ils représentent également une menace directe pour les soldats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et pour la population locale, des deux côtés de la Ligne. La FINUL, ainsi que le Représentant personnel du Secrétaire général au Sud-Liban continuent d'examiner cette question avec les autorités libanaises.

Les violations de l'espace aérien libanais par l'aviation israélienne restent également une source de préoccupation. Le 10 mars, le Représentant personnel du Secrétaire général a fait une déclaration dans laquelle ces actes étaient critiqués, après que six cas de violations aériennes eurent été signalés. On a également signalé à sept reprises des tirs antiaériens provenant du côté libanais de la Ligne. Les deux parties doivent être exhortées à s'abstenir de ce type d'activités, susceptibles de provoquer des incidents et, pour le cas des tirs à balles réelles, de mettre en danger la vie des populations.

Le problème des migrants kurdes iraquiens logés provisoirement au passage de Naqoura a été réglé ce mois après que les Kurdes ont accepté de se réinstaller dans une autre zone du territoire libanais, dans l'attente d'un rapatriement éventuel en Iraq. Ce sont les forces de sécurité internes libanaises qui ont procédé à ce transfert en consultation avec la FINUL, le Représentant personnel du Secrétaire général et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le général de division Alain Pellegrini a pris ses fonctions de commandant de la Force de la FINUL le 18 février. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous nous réjouissons de collaborer avec lui à la réalisation du mandat du Conseil de sécurité au Sud-Liban.

La situation dans les hauteurs du Golan reste calme. Pour le moment, le Président Assad continue de maintenir son offre de reprendre les négociations de paix avec Israël. Nous espérons qu'Israël saisira cette occasion. Il importe que les parties se mettent à oeuvrer dès que possible à un accord de paix sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Lors du dernier exposé, M. Roed-Larsen a parlé de la nouvelle chance qui s'offrait aux parties de réaliser la paix. Je réitère son appel pour que les parties et la communauté internationale fassent preuve de davantage de sérieux dans la mise en oeuvre de la Feuille de route. Nous, la communauté internationale, en particulier les partenaires qui constituent le Quatuor, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les parties à revenir à la table de négociation. Nous espérons que l'initiative de retrait de la bande de Gaza, approuvée cette semaine par la Knesset d'Israël, constitue la mesure audacieuse qui permettra la relance du processus de paix.

Comme nous l'avons dit le mois dernier, il est urgent de s'attaquer à ce problème. La violence continue de faucher trop de vies. Il est dans notre intérêt à nous tous – Israéliens, Palestiniens et tous les membres de la communauté internationale – d'oeuvrer diligemment et sérieusement à la mise en oeuvre de la Feuille de route afin de réaliser une paix juste, durable et globale sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie M. Danilo Türk de son exposé.

Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans la salle de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.